

<b>CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE</b>		
AVIS n°2016-07		
Date : <b>03/03/2016</b>	<b>Inventaire du Patrimoine Géologique de Mayotte : validation de la liste régionale des sites géologiques retenus</b>	Vote : unanimité

Dix-neuf sites ont été retenus à Mayotte à partir des 50 sites pré-sélectionnés. L'inventaire n'est pas fermé et reste amendable. L'ensemble des sites retenus a été hiérarchisé selon son importance régionale, nationale ou internationale.

Le CSPN indique que le respect de la toponymie existante (IGN/SHOM) pour la désignation des sites géologiques est impératif. Certains noms attribués à des sites géologiques figurant dans la liste des sites retenus doivent en conséquence être modifiés. C'est le cas de la « vasière des Badamiers » dénommée « lagune de Fongoujou » par l'IGN. En outre, les noms d'usage sous lesquels sont davantage connus les sites doivent également figurer sur les fiches de présentation.

La pertinence de la présence d'une mangrove dans la liste des sites géologiques retenus est discutée. Le phénomène de sédimentologie propre au système mangrove est ici la caractéristique géologique mise en avant sur le site (phénomène géologique actuel visible). Il est soutenu que l'aspect pédagogique des sites est à prendre en compte dans la désignation des sites. Dans ce cadre, la dynamique à moyen-terme que présentent certains sites possède un intérêt pédagogique certain par opposition aux sites figés sur le très long terme.

Le CSPN indique que les notions de sensibilité (naturelle) et de vulnérabilité (en présence d'enjeux) de certains géosites doivent être précisées dans les fiches descriptives. Les usages et l'utilité des sites géologiques doivent également y figurer.

Le CSPN propose de faire figurer la double barrière de Bandakouni en tant que vingtième site géologique retenu.

Le CSPN indique la nécessité de faire figurer à l'inventaire du patrimoine géologique les aspects ethnologiques connus des sites. L'intérêt des données ethnologiques est pédagogique. Il est précisé que les fiches descriptives actuelles sont susceptibles d'être complétées au fur et à mesure des remontées de connaissance

**Avis n°2016-07**

**Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable à la liste des sites géologiques proposée mais préconise :**

- **le déclassement au niveau national du site de la coulée basaltique en étoile de Doujani,**
- **le remplacement de la mangrove de Bouyouni par la « mangrove du fond de baie de Longoni » (dite mangrove de Dzoumogné),**
- **le rehaussement au niveau international du site du Dziani Dzaha,**
- **l'ajout en tant que vingtième site, de la double barrière de Bandakouni,**
- **la concertation régulière avec le CSPN afin de compléter les fiches descriptives avec des données ethnologiques,**
- **d'indiquer sur la fiche descriptive du site d'extraction des argiles kaoliniques de Chirongui que celles-ci résultent d'un hydrothermalisme ancien.**

**Le Président du CSPN**



**CHAMSSIDINE Houlam**